



Québec Portal - Services Québec

Québec Portal > **Information feed**

Règles budgétaires 2017-2018 - Agir tôt pour la réussite éducative : 40 M\$ supplémentaires dans les services de garde éducatifs à l'enfance

QUÉBEC, le 12 juin 2017 /CNW Telbec/ - Pour favoriser le développement et la réussite éducative des tout-petits du Québec, une bonification de 40 M\$ sera allouée aux services de garde éducatifs à l'enfance.

C'est ce qu'a annoncé, aujourd'hui, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx, à la suite de l'adoption des règles budgétaires 2017-2018 des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés.

Un réseau mieux outillé

- Les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés bénéficieront, en 2017-2018, de plus de ressources pour préparer les enfants à faire une entrée réussie à l'école :
- 9 M\$ à titre de bonification des barèmes des services directs pour améliorer la qualité des services (formation du personnel ainsi qu'achat de matériel éducatif et récréatif);
- 4 M\$ pour soutenir les actions facilitant la transition scolaire des enfants de 4 ans (ex. : activités pour que les enfants puissent se familiariser avec leur future école; activités pour susciter leur intérêt, leur goût et leur curiosité pour les mots, les phrases et les livres, etc.);
- 2 M\$ pour permettre l'évaluation et l'amélioration de la qualité des services de garde;
- 1 M\$ pour renforcer la qualité des services de garde en milieu familial. Un appel de projets en ce sens sera lancé auprès des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (ex. : conception de matériel pédagogique à l'intention des responsables de services de garde, activités d'éveil à la lecture et à l'écriture);
- 2,3 M\$ pour indexer les dépenses non salariales afin de tenir compte du coût de la vie;
- 10 M\$ pour bonifier les heures de préparation de repas complets et nutritifs.

Une chance égale pour tous

Pour rendre plus accessibles les services de garde éducatifs aux enfants ayant des besoins particuliers :

- Modification du financement des services de garde ayant des clientèles particulières afin d'éviter qu'il soit affecté par le taux de présence potentiellement plus faible de ces clientèles. En effet, le calcul du taux de présence exclura désormais les journées qui devraient être occupées par des enfants dont les parents sont exemptés du paiement de la contribution de base et par des enfants vivant avec un handicap. Cet ajustement à la mesure d'optimisation du taux de présence de 80 % a été fait dans le but d'encourager les services de garde à agir en faveur de ces enfants;
- Près de 9 M\$ pour favoriser l'intégration d'enfants handicapés;
- Bonification de 3 M\$ de l'allocation pour améliorer les interventions destinées aux enfants issus de milieux défavorisés.

Citation

« Les règles budgétaires 2017-2018 vont bien au-delà des paramètres qui encadrent l'attribution du financement aux services de garde, elles reflètent l'engagement du gouvernement à assurer le développement global des tout-petits, à les accompagner dans leur transition vers l'école et à favoriser leur réussite éducative. Les améliorations qui sont apportées répondent aux attentes du réseau, qui travaille ardemment à offrir des services de qualité aux enfants et aux parents du Québec. »

Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

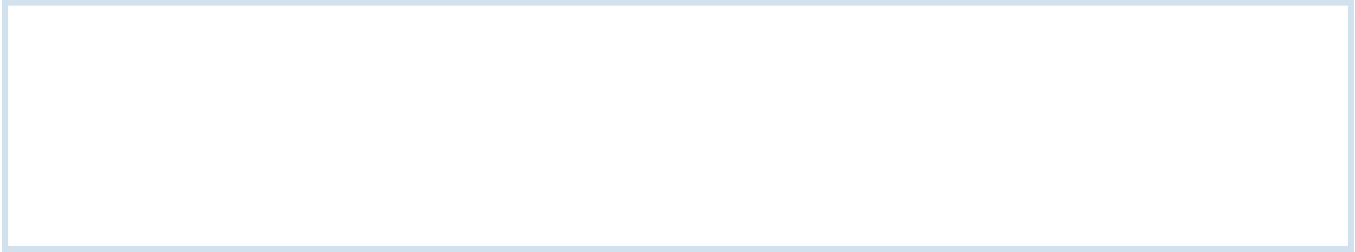
Liens connexes

Pour consulter les règles budgétaires des CPE : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-finances/regles-budgetaires-occupation/Pages/index.aspx>

Pour consulter les règles budgétaires des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/gestion-finances/Pages/regles-budgetaires.aspx>

Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/June2017/12/c2835.html>

Other press releases issued by Cabinet du ministre de la Famille



© Gouvernement du Québec, 2017